

# Formulaire donateur - Particulier

• Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : ..... E-mail : .....

• Montant de votre don : .....€

• Souhaitez-vous soutenir une formation spécifique :  Oui  Non

Si oui, merci de nous indiquer l'intitulé de la formation, du laboratoire de recherche ou de l'opération:

**Pour les particuliers redevables de l'IR:** 66 % de votre don est déductible de l'impôt dans la limite 20% du revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts). La réduction d'impôt peut s'étaler sur 5 ans pour les dons importants qui dépassent le plafond de 20%.

*Exemple : un don de 1000 euros coûte seulement 340 euros après déduction fiscale.*

**Pour les particuliers redevables de l'ISF :** 75% du don versé peut être imputé sur l'impôt dû dans la limite de 50 000 euros (article 885-OV bis du code général des impôts). Vous pouvez faire un don déductible jusqu'à la date de votre déclaration.

*Exemple : si le montant dû de l'ISF est de 1000 euros, faire un don de 1333 euros à la Faculté de Droit réduit votre impôt à 0.*

## Modalités de versement

- Par chèque, libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Guyane.
- Par virement bancaire :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	97300	00001005200	53	TPCAYENNE
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1973	0000	0010 0520 053
				TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

\* UNIVERSITE DE LA GUYANE AGENT COMPTABLE PRINCIPAL

Quelque soit le mode de versement choisi, mentionnez l'objet du versement « Don Université de Guyane ».

L'Agent comptable vous adressera un reçu Cerfa 11580 conformément au Code général des Impôts.

Merci de renvoyer ce formulaire à :

**Université de Guyane**  
Services financiers,  
Bat. D, BP 20791  
97333 CAYENNE CEDEX

Date : .....

Signature: